



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.PP/AC.1/2002/1
15 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès
à l'information, la participation du public
au processus décisionnel et l'accès à la justice
en matière d'environnement

Groupe de travail des registres des rejets
et transferts de polluants

(Première réunion, Genève, 25-29 novembre 2002)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA RÉUNION

qui s'ouvrira le lundi 25 novembre 2002, à 10 heures,
au Palais des Nations, à Genève (Suisse)

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport sur les activités du Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants créé sous les auspices du Comité des politiques de l'environnement.
4. Élaboration d'un projet de protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (CEP/WG.5/AC.2/2002/9 et CEP/WG.5/AC.2/2002/11).
5. Questions diverses.

NOTES EXPLICATIVES

Au cours de leur première réunion, qui se tiendra à Lucques (Italie) du 21 au 23 octobre 2002, les Parties à la Convention envisageront la création d'un organe subsidiaire spécial à composition non limitée, appelé Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants (MP.PP/2002/3). Conformément au projet de décision y relatif, le nouveau groupe de travail sera chargé d'élaborer un projet de protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et prié d'achever ses travaux de sorte que le protocole puisse être adopté et ouvert à la signature lors de la Conférence ministérielle de Kiev «Un environnement pour l'Europe», achevant ainsi les travaux entamés par le Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants créé sous les auspices du Comité des politiques de l'environnement («l'ancien Groupe de travail»).

Le présent ordre du jour provisoire a été établi dans la perspective où le projet de décision serait adopté par les Parties sans être modifié.

Point 1: Élection du Bureau

Dans le projet de décision, la Réunion des Parties se félicite de l'offre faite par la République tchèque de présider le nouveau groupe de travail. La République tchèque a désigné M. Karel Blaha, Président de l'ancien Groupe de travail, pour s'acquitter de cette tâche. Le Groupe de travail souhaitera peut-être élire au moins un vice-président.

Le Groupe de travail est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'exposé dans le présent document.

Point 3: Rapport sur les activités du Groupe de travail des registres des rejets et transferts de polluants créé sous les auspices du Comité des politiques de l'environnement

Le Président de l'ancien Groupe de travail devrait rendre compte des progrès réalisés par ce groupe en vue de l'élaboration d'un projet de protocole. Le Vice-Président de l'ancien Groupe de travail, M. Geert van Grootveld (Pays-Bas), devrait rendre compte des résultats obtenus lors de l'évaluation de la «salle de classe virtuelle», ainsi que des plans concernant la future application de cette mesure (CEP/WP.5/AC.2/2002/9, par. 13).

Point 4: Élaboration d'un projet de protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

À sa sixième réunion, l'ancien Groupe de travail a chargé un groupe de rédaction restreint d'aider son Président à établir un texte de synthèse du projet de protocole. Réuni du 18 au 21 septembre 2002, le groupe de rédaction a établi un projet de texte de synthèse, dont la version définitive a ensuite été mise au point par le Président après de nouvelles consultations avec le groupe (CEP/WG.5/AC.2/2002/11).

Un groupe de contact comprenant des experts techniques a été créé par l'ancien Groupe de travail pour s'occuper de la teneur des annexes au protocole. Le groupe de contact s'est réuni les 17 et 18 septembre 2002 pour poursuivre les travaux relatifs aux listes des polluants et des activités qui seront visés par le protocole. Les résultats de cette réunion sont consignés dans l'annexe au rapport de l'ancien Groupe de travail sur sa sixième réunion.

Le texte de synthèse et le rapport de l'ancien Groupe de travail sur sa sixième réunion devraient former la base des futurs travaux concernant l'élaboration du projet de protocole (CEP/WG.5/AC.2/2002/9).

Conformément aux paragraphes 3 et 4 du projet de décision de la Réunion des Parties, le Groupe de travail sera invité à tenir compte de l'analyse des incidences juridiques, administratives, institutionnelles, pratiques et financières de l'ouverture du protocole à la signature de tous les États et de toutes les organisations d'intégration économique régionale, qu'ils soient ou non Parties à la Convention (CEP/WG.5/AC.2/2002/12).

Point 5: Questions diverses

Les délégations qui souhaiteraient proposer l'examen de questions particulières au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.
